

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent quarantième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 13 février 2018, à 15 h 15

*Président* : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1440<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, je voudrais pour commencer revenir à la liste des demandes émanant d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux pendant la session de 2018. Lors de la dernière séance plénière, le secrétariat a distribué le document CD/WP.604/Add.3 incluant la demande de participation d'un État non membre. La décision s'y rapportant a été reportée à la demande d'une délégation. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter cet État non membre à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ? Il ne semble pas y avoir d'objection.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de donner aux représentants de l'État non membre qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence le temps de prendre place dans la salle.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Chers collègues, je vous ai fait part la semaine dernière de mes observations sur un programme de travail évolutif. Ces observations étaient fondées sur les réflexions et les idées telles que je les avais saisies au sein de la Conférence au cours des séances formelles et informelles ainsi que des consultations bilatérales. Après avoir présenté mes observations la semaine dernière, j'ai écouté attentivement les vôtres en séance plénière. J'ai également mené d'autres consultations bilatérales et continué de consulter les six Présidents de cette session. Sur la base de ces consultations et des observations que j'ai reçues, j'ai élaboré un projet de décision figurant dans le document publié sous la cote CD/WP.605, qui a été distribué hier à toutes les délégations par le secrétariat. Le projet de décision procède d'un subtil équilibre entre des points de vue divergents et parfois opposés sur les modalités de la poursuite de nos travaux. Il ne s'agit pas d'une proposition que le Président a formulée et présentée à la Conférence. Comme je l'ai expliqué la semaine dernière, Sri Lanka, qui assure actuellement la présidence de la session, a entrepris de présenter un projet de décision, comme l'appelait de ses vœux la Conférence, conformément aux points de vue exprimés par les délégations au cours de ces trois dernières semaines. Cette décision a donc évolué entre les mains de cette Conférence.

Nous savons bien qu'elle ne scelle pas la fin de nos efforts communs, mais qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle voie à explorer pour parvenir à une convergence autour d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Par conséquent, si la Conférence se met d'accord sur le projet de décision et si les organes subsidiaires poursuivent le travail de fond, une attention particulière devrait également être accordée à l'élaboration d'un programme de travail. Je suis ravi de dire que l'orientation prise dans le texte bénéficie du soutien général des autres Présidents de la session, comme l'attestent les consultations que j'ai menées auprès d'eux il y a peu de temps. Je soumetts ce projet de décision à votre examen et je suis impatient d'entendre vos points de vue. J'ai l'intention de présenter ce document pour approbation dès que nous aurons consacré suffisamment de temps à réfléchir sur ces propositions, à nous consulter et à résoudre toutes les difficultés qui pourraient se présenter.

Cela dit, je vais maintenant passer à notre liste d'orateurs. J'ai aujourd'hui sur ma liste l'Ambassadeur d'Argentine à qui je donne la parole.

**M. Cima** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances et ma sympathie au Gouvernement de la Russie et aux familles des victimes de l'accident aérien qui s'est produit le week-end dernier.

Monsieur le Président, au cours des semaines qui se sont écoulées, de nombreuses délégations ont souligné, conformément au souhait du Secrétaire général, qu'il était nécessaire d'examiner de nouvelles approches et des idées constructives pour réussir à adopter un programme de travail. De la même façon, une grande majorité des États ont exprimé la nécessité d'une reprise du dialogue au sein de la Conférence du désarmement non seulement en raison des difficultés liées au contexte international actuel, mais aussi en raison de la nécessité de légitimer notre mandat auprès d'autres instances qui traitent de questions propres à la Conférence.

L'expérience du groupe de travail sur la voie à suivre nous a laissés, d'une part, avec l'impression que le débat de fond était très constructif et, d'autre part, avec le sentiment que nous avons besoin de plus de temps pour discuter. Dans ce contexte et compte tenu de l'échec des vingt dernières années de la Conférence, l'Argentine estime que votre proposition constitue une excellente solution qui est envisageable pour nous remettre sur la voie du dialogue.

De la même façon, nous considérons qu'il est actuellement opportun de souligner deux problématiques en vue d'améliorer nos méthodes de travail. Premièrement, le dialogue de fond est fondamental pour la Conférence et doit apparaître clairement dans le Règlement intérieur. Deuxièmement, il n'est pas réaliste de viser à établir un programme de travail qui aurait pour objet de traiter les points de l'ordre du jour avec le même niveau d'ambition, car cela entraverait, en somme, toute forme de progrès vis-à-vis des objectifs communs relatifs à l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour.

Nous sommes en ce sens d'accord avec l'approche exposée dans la proposition visant à établir un dialogue de fond initial avec une portée de grande ampleur. Nous considérons que le dialogue de fond ne devrait pas nécessairement avoir pour objet la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, étant donné que les degrés de maturité et les niveaux de consensus des principaux points de l'ordre du jour sont différents. Il conviendrait d'orienter les futurs travaux des organes subsidiaires en partant de ce principe.

Monsieur le Président, nous sommes convaincus que les débats de fond continus que vous proposez alimenteront la Conférence et lui permettront de se réapproprier son mandat. Nous estimons également qu'il serait constructif que la Conférence adopte une approche durable à l'égard des travaux de fond qu'elle entreprendra à l'avenir pour que nous nous retrouvions chaque année dans une meilleure position que l'année précédente et non pas dans une impasse. Nous sommes d'accord avec l'idée formulée par la présidence concernant la reconduction des travaux d'une session à l'autre.

En conséquence, nous estimons que l'adoption d'une approche durable n'entraînerait pas nécessairement de discussion à propos du programme de travail au début de chaque session. La conservation d'un programme de travail identique lors des sessions ultérieures favoriserait la continuité des débats de fond, car il est prioritaire de dialoguer pour trouver des consensus nous permettant d'avancer en direction de mandats plus réalistes et progressivement plus ambitieux, compte tenu de la situation internationale en matière de sécurité.

De plus, nous estimons qu'en adoptant cette approche nous devrions commencer chaque année par des débats techniques et des points de consensus qui devraient en principe être plus élaborés que l'année précédente.

Pour terminer, Monsieur le Président, nous considérons qu'il serait judicieux d'inclure la possibilité pour les organes subsidiaires d'organiser des réunions formelles et informelles dans la proposition. Cependant, nous devons veiller à ce que les réunions informelles de ces organes subsidiaires constituent une exception plutôt que la règle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la délégation hongroise.

**M<sup>me</sup> Kroll** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au tout début de notre session de travail, au cours de l'une des réunions informelles, je préconisais l'adoption d'un document essentiellement procédural pour commencer dès que possible des travaux de fond. La proposition du Président qui est actuellement sous nos yeux présente deux différences avec cette approche : elle est plus complète et possède une nature pluriannuelle.

Nous vous remercions pour cette proposition que nous jugeons acceptable. D'après nous, trois conditions importantes doivent être remplies. Premièrement, nous devons tenir compte des travaux accomplis précédemment, sans les réitérer, comme nous l'avons fait l'année dernière. Nous estimons que votre proposition remplit cette condition. Deuxièmement, nous devons réaliser des progrès. Cette condition peut être remplie en trouvant un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues, en

approfondissant les débats et en élargissant progressivement les points de convergence. Troisièmement, le document ne devrait limiter en rien le résultat final, ce qui est également pris en compte dans votre proposition. Par conséquent, en résumé, nous tenons à vous remercier sincèrement pour cette proposition. Nous sommes très heureux de l'accepter et nous espérons qu'elle fera l'objet d'un accord commun.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation hongroise de sa déclaration. L'orateur suivant inscrit sur la liste est l'Ambassadeur d'Italie.

**M. Incarnato** (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous féliciter pour tous les efforts que vous avez déployés en vue de faire avancer la Conférence du désarmement et vous remercier pour le projet de décision que vous avez distribué hier. Nous estimons que ce document contient une proposition raisonnable. Il rend compte des points de convergence des différentes suggestions et idées présentées par les délégations, y compris la mienne, au cours des débats qui ont eu lieu sous votre direction ces dernières semaines.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, qu'un certain niveau d'ambition est nécessaire pour sortir la Conférence de l'ornière dans laquelle elle se trouve actuellement, mais nous sommes en même temps conscients que nous devons être réalistes. Un programme de travail assorti d'un ou de plusieurs mandats de négociation serait hautement souhaitable et, de loin, la meilleure solution pour nous. Cependant, si nous ne trouvons pas de consensus sur cette solution, nous devons étudier d'autres possibilités. Un programme de travail peut tout à fait inclure des discussions sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement ainsi que sur les enjeux liés au désarmement et à la non-prolifération. Ces discussions ne devraient pas être de simples répétitions de positions bien connues. Elles devraient au contraire préparer le terrain à une participation sérieuse de tous les États membres de la Conférence du désarmement visant à approfondir la compréhension mutuelle et à favoriser l'émergence de consensus.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que la création d'organes subsidiaires chargés de traiter différents points de l'ordre du jour, comme cela est envisagé par votre proposition, constitue une avancée viable. Nous estimons également que l'approche graduelle que vous proposez est pertinente, étant donné que l'objectif en matière de négociations peut être atteint par des étapes ultérieures de travaux de fond. Nous nous félicitons de la disposition contenue dans le projet de décision qui prévoit la possibilité de réunion officielle des organes subsidiaires. Nous estimons qu'une répartition appropriée de réunions formelles et informelles nous permettra de consigner les travaux des organes subsidiaires, tout en laissant suffisamment de marge de manœuvre aux délégations pour engager des échanges plus francs et plus libres. Une fois la décision adoptée, nous estimons également qu'il serait judicieux de pouvoir la reconfrmer, s'il y a lieu, au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence, car cela servira de socle pour la poursuite des travaux si nous la jugeons utile.

Selon nous, ces éléments renforceront l'intérêt de notre débat et sa contribution en faveur d'un consensus sur l'engagement de négociations. Pour conclure, Monsieur le Président, nous appuyons votre proposition et nous sommes impatients que la Conférence l'approuve.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Italie et je donne à présent la parole à la délégation chinoise.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. Pour commencer, la délégation chinoise tient à saluer sincèrement les efforts constructifs que vous avez déployés pour préparer ce projet de décision. Cela fait quelque temps désormais que vous engagez de larges consultations avec toutes les parties, ce qui explique, à mon avis, les difficultés à mettre au point le texte actuel du projet de décision. Bien que la Chine ne soit pas complètement satisfaite du texte, nous sommes prêts à fournir notre franc soutien. Comme la période de jours fériés bat son plein à Beijing, mes collègues n'ont malheureusement pas encore eu le temps de nous envoyer leurs instructions. Cependant, ils tiennent d'emblée à préciser deux points : premièrement, les cinq organes subsidiaires que nous allons créer devraient être traités d'une manière équitable et équilibrée. Deuxièmement, en ce qui concerne la participation de représentants d'organisations non

gouvernementales et de la société civile, nous estimons que l'élargissement de la Conférence du désarmement à d'autres, voire à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils puissent prendre part aux travaux de la Conférence et donner à cette instance une dimension plus démocratique, universelle et inclusive est une priorité bien plus importante et bien plus urgente pour nous que l'ouverture de nos travaux à des représentants d'organisations non gouvernementales. Bien sûr, nous ne sommes pas opposés à l'idée d'inviter à cet effet des experts et des représentants d'organisations non gouvernementales, mais nous devons respecter scrupuleusement notre Règlement intérieur. Je crois comprendre que la participation de ces experts ou de ces représentants d'organisations non gouvernementales doit faire l'objet d'un accord complet par consensus entre nous. De plus, les demandes doivent être examinées et acceptées une par une, au cas par cas et individuellement. Il n'y a pas lieu d'inviter les organisations qui ont, par le passé, fait preuve d'une attitude très arrogante à l'égard de nos travaux au sein de la Conférence. Sur cette base, ma délégation peut accepter ou approuver ce projet de décision en l'état.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation chinoise de sa déclaration et je donne à présent la parole à la délégation norvégienne.

**M<sup>me</sup> Evenesen** (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier pour le projet de décision que vous avez distribué hier. La Norvège a souligné à maintes reprises que tous les États membres de la Conférence du désarmement doivent faire preuve de suffisamment de souplesse pour que l'instance puisse reprendre ses travaux. Personne ne peut dire que la proposition actuelle est idéale, mais elle nous permettra d'aller beaucoup plus loin et de travailler de manière bien plus structurée que nous l'avons fait au cours des nombreuses années qui se sont écoulées. Nous avons manifestement besoin d'autres délibérations sur les questions centrales pour réussir enfin à engager des négociations. Nous estimons que la proposition actuelle nous permettra de lancer ce processus et d'élargir progressivement, espérons-le, les points de convergence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation de la Norvège et je donne à présent la parole à la délégation du Pakistan.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir distribué sous cette forme le projet de décision, qui est le fruit des consultations très étendues que vous avez menées. Comme vous l'avez affirmé dans votre déclaration liminaire, nous estimons aussi qu'il reflète de façon équilibrée l'ensemble des points de vue et des préoccupations exprimés ici cette année. Il ne répond pas à l'intégralité de nos priorités, mais il s'agit là de l'objet même de cette proposition : éviter les polémiques et déboucher sur une proposition réaliste, pratique et, surtout, pragmatique, qui offre un cadre pour mener des discussions de fond sur un pied d'égalité, sans condition préalable concernant l'ensemble des points de l'ordre du jour.

Nous sommes particulièrement satisfaits qu'un organe subsidiaire spécialisé soit créé pour examiner les nouvelles questions d'actualité et les questions émergentes. Il est également important, comme cela est indiqué dans le projet de décision, que le temps alloué à tous ces organes subsidiaires soit réparti équitablement. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence et à la pratique établie, nous croyons comprendre que nous pouvons uniquement prendre cette décision pour la session en cours de la Conférence, sans reconduction automatique d'une année à l'autre ni d'une session à l'autre. Si la volonté de rétablir ces organes subsidiaires ressort l'année prochaine avec l'appui nécessaire, nous aurons besoin d'une nouvelle décision de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, nous sommes prêts à soutenir votre proposition en l'état actuel et à nous joindre au consensus sur son adoption.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation du Pakistan de sa déclaration et je donne à présent la parole à la délégation indonésienne.

**M. Sidharta** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour les efforts que vous avez déployés concernant l'établissement d'un programme de travail pour la Conférence. La délégation indonésienne accueille favorablement et soutient le projet de décision du Président figurant dans le document CD/WP.605, qui a été distribué hier par le secrétariat.

L'Indonésie estime que la création d'organes subsidiaires est une solution viable qui nous permettra, conformément au Règlement intérieur, de cibler et de mieux structurer nos efforts et de maintenir un élan positif au sein de la Conférence du désarmement. À ce stade, l'Indonésie est fermement convaincue que les désaccords relatifs à la création d'organes subsidiaires dans le cadre du programme de travail de la Conférence visent à faire perdurer le blocage de cette instance. Cependant, ma délégation tient à souligner que les futures délibérations de ces organes subsidiaires ne doivent pas nous faire oublier, ni entraver ou même rendre peu à peu obsolète notre responsabilité quant à la reprise des négociations relatives aux questions centrales dont la Conférence est saisie.

Dans le même esprit, ma délégation tient à formuler quelques suggestions supplémentaires concernant les futurs travaux des organes subsidiaires : premièrement, les délibérations des organes subsidiaires devraient être structurées de manière à ne pas être influencées par les déclarations politiques, comme cela est souvent le cas dans cette instance. Deuxièmement, les résultats des délibérations de ces organes subsidiaires devraient être consignés et pris en compte dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement. Ces informations seront précieuses à titre de référence ultérieure et serviront à garantir la transparence de nos travaux au sein de la Conférence. Troisièmement, bien que toutes les questions centrales dont est saisie la Conférence soient complexes et interdépendantes, leur examen a atteint différents degrés de maturité. À cet égard, le lien reconnu entre ces questions ne devrait pas entraver la réalisation de progrès substantiels concernant une question en particulier. D'autre part, compte tenu de leur interdépendance, tous les points de l'ordre du jour de la Conférence méritent une même attention. Pour terminer, l'Indonésie estime que les organes subsidiaires devraient être créés et commencer leurs travaux en 2018. Vous pouvez compter, à cette fin, Monsieur le Président, sur l'adhésion et le soutien continu de la délégation indonésienne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation indonésienne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la délégation bulgare.

**M<sup>me</sup> Davidova** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens pour commencer à saluer les réels efforts que vous avez déployés pour faire véritablement progresser les travaux de la Conférence du désarmement. Nous préférierions que la Conférence soit capable d'engager des négociations conformément à son mandat. Concernant l'absence de consensus relatif au programme de travail, nous pensons nous aussi que nous devons adopter une approche réaliste et pragmatique pour réussir à approfondir davantage les points de convergence.

Comme vous l'avez précisé la dernière fois, Monsieur le Président, différentes propositions de programme de travail ont été formulées et leurs points de convergence doivent être élaborés et examinés de manière détaillée pour préparer le terrain à de futures négociations. Nous estimons par conséquent que la proposition que vous nous avez présentée aujourd'hui, une proposition qui suggère la réalisation de travaux substantiels échelonnés par des organes subsidiaires, est satisfaisante et constructive pour faciliter les efforts visant établir un programme de travail, et nous considérons que nous pouvons la soutenir.

Pour conclure, nous avons pris note de la référence aux discussions formelles et informelles dans le paragraphe 3 du projet de décision. Comme la délégation italienne, nous espérons grandement qu'un équilibre approprié sera trouvé pour que les points de vue soient exprimés librement et qu'une trace officielle des délibérations dans cette instance soit conservée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation bulgare de sa déclaration et je donne la parole à la délégation chilienne.

**M. Lagos** (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir présenté ce projet de décision. Ma délégation estime que le document proposé est un texte équilibré qui rend compte, comme il convient, des discussions de ces premières semaines. Cependant, nous souhaitons indubitablement, comme la vaste majorité des membres de cette instance, qu'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation soit adopté sans tarder.

Malheureusement, nous comprenons que les conditions ne sont pas réunies pour que ce souhait devienne une réalité. C'est pourquoi nous soutenons votre projet de décision, étant entendu que les mesures proposées ne remplacent pas l'adoption requise d'un programme de travail, mais constituent plutôt des avancées progressives, et que la décision ne vise pas à reproduire des travaux réalisés ces dernières années, tels que ceux du groupe de travail sur la voie à suivre. Cette décision vise plutôt à tirer parti de ces efforts en adoptant une approche progressive, pragmatique et constructive qui pourrait nous donner les moyens d'atteindre le consensus souhaité afin que le lancement des négociations urgentes ne constitue pas un idéal inatteignable.

Ce projet de décision n'est certainement pas parfait. Personne, ni ma délégation ni la vôtre, Monsieur le Président, ni aucun autre membre de cette instance, ne considère qu'il est parfait. Il rassemble néanmoins les principales propositions qui ont été formulées ces dernières semaines au cours de ces discussions intéressantes. Nous tenons particulièrement à souligner le fait que cette proposition facilite la participation d'experts et de représentants de la société civile, qui pourraient, selon nous, apporter des contributions utiles aux discussions techniques des organes subsidiaires.

Monsieur le Président, nous réaffirmons notre reconnaissance et notre satisfaction à l'égard de votre travail précieux, qui a permis de présenter la proposition que nous adoptons aujourd'hui, ainsi que notre engagement à œuvrer en faveur de l'atteinte de nos objectifs communs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation chilienne de sa déclaration et je donne à présent la parole à la délégation australienne.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions pour ce projet de décision et pour tout le travail que vous avez accompli pour que nous arrivions à ce stade. Nous soutenons ce projet de décision qui représente une véritable avancée concrète pour nous concentrer sur le fond. Il reconnaît qu'il est véritablement nécessaire d'avancer progressivement pour nous acquitter de notre mandat. Nous nous réjouissons de la volonté d'approfondir les discussions techniques, y compris en faisant participer les experts compétents, conformément au Règlement intérieur.

Nous considérons que les « mesures efficaces » ne se limitent pas aux « instruments juridiques », qui néanmoins en font aussi partie. Nous saluons l'innovation du paragraphe 5, qui nous permettra de reconduire, au besoin, la décision au début de chaque année. Selon nous, cela ne désengagera en aucun cas la présidence du rôle qui lui est imparti à l'article 4 du Règlement intérieur, mais cela nous permettra d'utiliser le temps limité à notre disposition pour concentrer nos efforts sur les travaux de fond.

Monsieur le Président, nous jugeons encourageants les points de vue qui ont été exprimés dans cette salle pendant votre présidence. Cette décision en constitue la synthèse, s'appuie sur la volonté de mener un dialogue et des travaux constructifs et reconnaît les contraintes opérationnelles qui existent actuellement. Comme le Représentant de l'Argentine l'a justement fait observer, j'estime que nous devrions avoir pour ambition chaque année de nous retrouver dans une position un peu plus favorable que l'année précédente. J'estime que ce point est important. J'espère que nous pourrions tous œuvrer en ce sens dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation australienne de sa déclaration et je donne à présent la parole à la délégation sud-africaine.

**M. Mahomed** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens pour commencer à saluer les efforts que vous avez déployés pour faire progresser les travaux de la Conférence et proposer ce projet de décision. Comme il s'agit de la première partie de la session de 2018, l'Afrique du Sud estime qu'il eut été préférable que le Président présente un projet de programme de travail incluant des négociations sur l'un ou plusieurs des points de l'ordre du jour de la Conférence. À l'issue des discussions de ces deux dernières semaines sur votre travail de compilation, nous espérions qu'il en ressortirait une proposition de programme de travail inspiré du document CD/1864, qui a fait l'objet d'observations favorables de nombreuses délégations. En l'absence de proposition ou de consensus sur un programme de travail ouvrant la voie à une reprise des

travaux de fond, c'est-à-dire des négociations sur un instrument juridiquement contraignant, la création d'organes subsidiaires pour examiner plus avant les points de l'ordre du jour pourrait bien être la seule proposition susceptible d'être adoptée. Cependant, l'Afrique du Sud estime que ces activités maintes fois répétées par le passé n'ont pas permis à la Conférence d'accomplir de progrès en direction d'un programme de travail et que ce type de décision aurait dû être une solution de rechange prise plus tard au cours de la session plutôt qu'en première intention.

En ce qui concerne la teneur du projet de décision, certains éléments laissent entendre qu'il serait possible de reconduire les travaux des organes subsidiaires lors de la session suivante de la Conférence. Les références à la désignation annuelle de coordonnateurs présidant les organes subsidiaires et à la reconfirmation du projet de décision au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement ont probablement pour objet de nous rassurer de la viabilité de la proposition. Toutefois, ces éléments risquent de créer plus de problèmes qu'ils ne pourront en résoudre. Il y aurait lieu de les supprimer puisqu'il est clairement établi dans le Règlement intérieur que la Conférence adopte son ordre du jour et son programme de travail pour la session en cours.

Comme je l'ai indiqué, l'Afrique du Sud aurait privilégié en premier lieu un projet de programme de travail. Comme nous prenons cette décision, nous proposons de laisser au prochain Président la possibilité de proposer un programme de travail. Par conséquent, en ce qui concerne l'inclusion d'une disposition similaire à celle qui figure dans le document relatif à la décision portant création d'un groupe de travail sur la voie à suivre, qui a été adopté l'année dernière, et qui apparaît dans d'autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui traitent du désarmement, nous pourrions inclure une formulation telle que « si la Conférence du désarmement s'entendait sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation, toutes les activités menées conformément à la présente décision prendraient fin »

Nous remercions les délégations qui nous ont fait part de leurs premières réflexions ici aujourd'hui et nous sommes convaincus que la Conférence pourra ainsi prendre la meilleure décision possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation d'Afrique du Sud de sa déclaration et je donne à présent la parole à la délégation du Mexique.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'emblée permis de vous remercier pour tous les efforts que vous avez déployés pendant votre présidence, les consultations intenses que vous avez tenues et le projet de décision que vous avez demandé de faire circuler hier après-midi. Ma délégation a envoyé ce projet de décision à notre capitale et nous n'avons que quelques observations préliminaires générales à vous présenter pour le moment. D'une manière générale, je tiens à rappeler que le Mexique s'attend à ce que le Président de la Conférence, notamment le premier Président de la session, mette tout en œuvre pour présenter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Nous estimons qu'il est tenu de le faire en vertu de l'article 28 du Règlement intérieur. De plus, nous estimons qu'il n'est pas possible de remplacer les négociations dans le cadre des travaux de la Conférence et que la présidence ne devrait viser que le meilleur résultat possible.

Le Mexique est convaincu que les délibérations sur les affaires de désarmement sont utiles, mais qu'il existe à cette fin d'autres instances du mécanisme pour le désarmement. Nous tenons à rappeler que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a affirmé la nécessité de redynamiser de toute urgence le mécanisme existant pour le désarmement et de faire en sorte que les instances soient constituées de manière appropriée pour les délibérations et les négociations sur le désarmement en leur conférant un caractère plus représentatif. Il y est également précisé que, pour un maximum d'efficacité, deux types d'organes sont nécessaires dans le domaine du désarmement, à savoir des organes délibérants dans lesquels tous les États membres devraient être représentés et des organes de négociation qui devraient avoir, pour des raisons pratiques, une composition relativement limitée.

De plus, d'après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'Assemblée générale « a été et devrait rester le principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement ». « La Commission du désarmement sera un organe délibérant, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, dont la fonction sera d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet ainsi que de donner suite aux décisions et recommandations pertinentes de la session extraordinaire consacrée au désarmement. » C'est pourquoi la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement établie par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ne s'acquitte pas de son mandat lorsqu'elle ne négocie pas et fait double emploi avec les fonctions d'autres instances du mécanisme pour le désarmement lorsqu'elle ne concentre ses efforts que sur les délibérations.

Comme l'a rappelé le précédent Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, dans son message du 20 janvier 2015, « au bout du compte, l'efficacité de la Conférence sera jugée en fonction d'un seul et unique critère : sa capacité de conclure des traités de désarmement ». Notre position est, en principe, bien connue et nous sommes convaincus que personne dans cette salle ne sera étonné d'apprendre que, plus de vingt ans après la conclusion du dernier instrument négocié et adopté dans cette instance, l'instauration d'un nouvel exercice délibératif pour comprendre des positions nationales bien connues et en débattre dans un contexte international dans lequel des progrès sont désespérément attendus dans le domaine du désarmement est bien en deçà des exigences de ma délégation.

Monsieur le Président, ma délégation comprend que vous tentiez de trouver des moyens de faire en sorte que la Conférence reprenne des travaux de fond et nous vous en sommes reconnaissants. Cependant, à notre avis, la proposition actuelle n'est pas suffisamment ambitieuse pour remplir le mandat de la Conférence et accomplir des progrès relatifs aux questions de désarmement. De plus, nous estimons que le projet de décision devrait clairement préciser qu'il ne remplace pas le programme de travail que le Président devrait soumettre pour examen aux États membres et que l'adoption d'un programme de travail devait entraîner la clôture des travaux des organes subsidiaires afin de garantir la mise en œuvre de ce programme. Bien que nous soyons convaincus que la voie à suivre est l'adoption d'un programme de travail pour négocier de nouveaux instruments multilatéraux contribuant au régime de désarmement, ma délégation, à des fins constructives, attend pour le moment les instructions de sa capitale pour présenter des propositions spécifiques liées au projet de décision figurant dans le document CD/WP.605, qui pourraient répondre à nos préoccupations. Nous présenterons ces propositions dès que nous les recevrons.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation mexicaine de sa déclaration et j'attends avec intérêt de recevoir ses propositions spécifiques. Permettez-moi à présent de donner la parole à la délégation turque ; elle sera suivie par l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Ağacikoğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons à nous associer aux autres orateurs et à saluer les efforts que vous avez accomplis au cours de votre présidence. Nous estimons que le projet de décision que vous venez de présenter tient compte des échanges auxquels nous avons assisté depuis le début de la session de 2018 de la Conférence ainsi que de la plupart des attentes des délégations. Nous sommes en bonne voie de trouver un terrain d'entente relatif à notre objectif commun, qui est d'entamer les travaux de fond de la Conférence.

À cet égard, je tiens à souligner à nouveau certains points forts du projet de décision. Cette décision prévoit la création de cinq organes subsidiaires, qui seront chacun présidés par un coordonnateur. Le temps alloué à ces organes subsidiaires sera réparti équitablement et ils pourront se pencher sur les questions nouvelles et autres questions pertinentes de la Conférence, telles que les évolutions scientifiques et technologiques. La Conférence essaiera de trouver des points de convergence, d'approfondir et d'élargir les débats et d'examiner les mesures, y compris les instruments juridiques potentiels. Grâce à ces efforts, nous pourrions franchir une étape supplémentaire en partant des avancées accomplies l'année dernière avec le groupe de travail sur la voie à suivre.

Cela dit, nous tenons à proposer une modification du paragraphe 1 ainsi libellé « agenda items 5 (five), 6 (six) and 7 (seven), which could also consider emerging and other issues relevant to the substantive work of the Conference » (les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) de l'ordre du jour, qui pourraient également se pencher sur les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation turque de sa déclaration et je prends note de la proposition de modification du paragraphe 1. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Rowland** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie également de tous vos efforts relatifs au projet de décision dont nous sommes saisis. Nous accueillons cette approche dans un esprit d'ouverture et nous n'avons pour le moment qu'une petite modification à proposer concernant la dernière phrase du paragraphe 3. Nous voudrions qu'elle soit libellée ainsi « In accordance with paragraph 24 of the rules of procedure, the subsidiary bodies may meet formally as well as informally, as required » (Conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, les réunions des organes subsidiaires peuvent avoir, au besoin, un caractère formel aussi bien qu'informel). Nous proposons cette modification pour respecter plus scrupuleusement le Règlement intérieur. Il est expliqué à l'article 24 qu'un organe subsidiaire peut décider de se réunir de manière formelle ou non, mais il est prévu par défaut qu'il se réunisse de manière informelle. En précisant « the subsidiary bodies shall meet formally » (les réunions des organes subsidiaires ont un caractère formel), nous laissons entendre que des réunions formelles doivent être organisées, ce qui, selon nous, est contraire à l'article 24.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni et je donne à présent la parole à la délégation suisse.

**M. Masmejean** (Suisse) : Monsieur le Président, nous tenons en tout premier lieu à vous faire part de notre gratitude pour la manière dont vous vous acquittez de votre fonction et tout particulièrement, pour vos efforts visant à permettre à la Conférence d'aller de l'avant. Les débats, en ce début de session de 2018 de la Conférence, ont été particulièrement constructifs. Ils ont été caractérisés par la formulation de nombreuses propositions novatrices cherchant à nous permettre de dépasser les blocages affectant la Conférence de longue date. Il nous semble particulièrement important de capitaliser sur ces développements et de nous appuyer sur cette dynamique positive afin de remettre la Conférence dans le sens de la marche.

Dans ce contexte, nous tenons à saluer le projet de décision que vous avez fait circuler. Ce projet de décision capte dans sa partie opérationnelle les éléments centraux de nos débats et constitue une très bonne synthèse et structuration des propositions et idées formulées. Il leur donne une forme pratique. Les idées qu'il contient ont déjà fait l'objet de nombreuses consultations de votre part, y compris au sein du collège des six Présidents de la session. Pour notre part, nous ne pouvons qu'appuyer la direction prise par ce projet de décision. Il retient un élément essentiel de toute décision structurant les travaux de la Conférence, c'est-à-dire qu'il est à la fois équilibré et exhaustif. Cela est pleinement reflété à travers la création de cinq organes subsidiaires distincts couvrant l'ensemble des points à l'ordre du jour, mais également par le fait que ces organes subsidiaires disposeront d'une plage temporelle égale.

Le projet de décision place en son sein la notion de progressivité. À ce stade, les conditions ne sont pas réunies pour le lancement de négociations, et poursuivre uniquement cette option, cette année encore, ne nous permettra probablement pas d'avancer. Approfondir les différentes thématiques sur le fond, faire avancer les discussions de nature technique et également être en mesure, en fin d'année, de refléter la teneur de ces échanges dans le rapport annuel de la Conférence, afin de pouvoir construire d'une année sur l'autre, nous semble constituer une approche éminemment pratique. Dans les faits, c'est de cette manière que la Conférence fonctionnait jusqu'au milieu des années 1990, ce qui lui a permis de préparer le terrain, puis de négocier des traités clefs pour la sécurité globale.

Par ailleurs, nous estimons également particulièrement intéressant le fait que le projet de décision permet d'ouvrir de nouvelles perspectives. Cela concerne les thématiques sur lesquelles la Conférence devra se pencher, notamment les menaces émergentes vis-à-vis

de la sécurité internationale. Cela concerne également le type d'instruments que la Conférence devrait ou pourrait négocier. Des instruments de nature politiquement contraignante jouent un rôle clef dans la sécurité globale, par exemple, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Si une telle option devait permettre à la Conférence de se remettre au travail et de contribuer de manière effective à la sécurité internationale, il n'y a pas de raison de ne pas l'approfondir.

Dernier point que je tiens à mentionner : ce projet de décision se différencie d'un programme de travail au sens où la Conférence l'interprète depuis de longues années, car il ne comporte pas de mandat de négociation. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement indique que la Conférence est une instance de négociation. Elle l'autorise à négocier, ce qu'elle ne fait pas pour d'autres instances du mécanisme du désarmement. Si la Conférence est habilitée à négocier et si c'est un objectif vers lequel elle doit de toute évidence tendre, puis qu'elle doit réaliser, rien n'impose qu'elle négocie en tout temps, ou qu'un programme de travail comprenne un mandat de négociation. Il s'agit d'une approche que la Conférence a décidé de suivre, mais dont elle peut se défaire également si d'autres options se révèlent plus aptes à contribuer à des avancées.

Jusqu'au milieu des années 1990, la Conférence fonctionnait d'une autre manière. Elle travaillait sur le fond, le programme de travail n'étant qu'un calendrier d'activités sans aucun mandat de négociation. La décision était prise, parfois en cours d'année, d'adopter un mandat de négociation concernant une thématique en particulier lorsque les travaux avaient atteint un degré de maturité suffisant et que les conditions politiques le permettaient. Dans une large mesure, le projet de décision soumis par la présidence suggère de revenir à cette approche, probablement plus pragmatique que celle que nous suivons depuis des années. Le projet de décision, s'il est adopté, permettra à la Conférence d'avancer graduellement sur le fond et d'adopter en tout temps un mandat de négociation en cours d'année relatif à une thématique en particulier.

Pour conclure, permettez-moi donc, à nouveau, de vous remercier pour tous vos efforts et de souligner que la délégation suisse soutient pleinement la direction prise par ce projet de décision.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation suisse de sa déclaration et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous féliciter, vous et votre équipe, pour tous les efforts que vous avez déployés dans l'élaboration de ce projet de décision. Cela n'a pas été facile et vous avez dû réaliser de vastes consultations et un travail productif, alors je tiens véritablement à saluer les efforts que vous avez entrepris.

Permettez-moi de formuler quelques observations préliminaires et, en aucun cas, définitives sur le projet de décision. Les États-Unis estiment qu'une grande partie du préambule est inutile et pourrait être supprimée sans modifier la décision. Malheureusement, le texte actuel de ce préambule cite des passages particuliers de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et ces formules sont sorties de leur contexte. Pour les États-Unis, le troisième alinéa du préambule est inacceptable dans sa forme actuelle. Au lieu d'extraire et de sélectionner des formules particulières de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous proposons de supprimer cet alinéa.

Mon deuxième point concerne l'alinéa b) du paragraphe 1 et s'inscrit dans la même ligne que les observations de notre éminent collègue chinois : dans les paragraphes du projet de décision, le texte semble également dénaturer le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement dans deux domaines. Pour éviter que les organes subsidiaires ne s'enlisent à l'avenir dans des débats de procédure inutiles, nous suggérons d'apporter les modifications suivantes, en libellant l'alinéa b) du paragraphe 1 de la manière suivante : « Deepening technical discussions and progressively broadening areas of agreement, including through the participation, in accordance with the rules of procedure, of relevant experts » (Approfondir les discussions techniques et élargir progressivement les points de

convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents). Nous estimons que l'article 22 du Règlement intérieur fait référence à des experts, mais pas à des représentants de la société civile. La délégation des États-Unis estime qu'il n'est pas évident de déterminer la véritable différence entre ces deux groupes et la raison pour laquelle il est nécessaire d'ajouter cette nouvelle catégorie.

Pour terminer, j'appuie la proposition de l'éminent Ambassadeur du Royaume-Uni. Nous approuvons tout à fait la formule de la dernière partie de la phrase « the subsidiary bodies may meet formally » (les réunions des organes subsidiaires peuvent avoir un caractère formel) qui établit que les réunions des organes subsidiaires peuvent avoir un caractère formel, aussi bien qu'informel, mais nous ajouterions à la fin les mots « as agreed » (comme convenu) plutôt que « as required » (au besoin). Ce sont là nos observations préliminaires et nous nous réjouissons d'œuvrer à nouveau ensemble pour élaborer une version de ce texte qui pourrait remporter l'adhésion de toutes les parties.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis de ses suggestions que nous pourrions examiner au cours des travaux d'amélioration de cette proposition. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? La délégation égyptienne a la parole ; elle sera suivie par les délégations iranienne et russe.

**M. Atta** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement pour tous les efforts acharnés que vous avez déployés afin de faire en sorte que la Conférence reprenne ses travaux de fond. Nous prenons note du projet de décision que le secrétariat a distribué. Il est représentatif de l'intérêt que vous portez à l'égard des travaux de la Conférence.

Je tiens à ce sujet à faire part des observations préliminaires de ma délégation à propos des travaux accomplis jusqu'à présent par la Conférence ainsi qu'à propos du projet de décision. L'Égypte estime que la priorité absolue de la Conférence du désarmement, en début de session annuelle, est d'adopter un programme de travail équilibré et complet. Les responsabilités qui incombent au Président en vertu du Règlement intérieur, notamment de l'article 29, sont incontestables. Nous prenons acte des vastes consultations que vous avez menées jusqu'à présent à ce sujet, mais nous regrettons que la Conférence ne soit pas prête à adopter un programme de travail équilibré et complet assorti d'un mandat de négociation.

La Conférence du désarmement a inscrit à son ordre du jour plusieurs points qui sont d'une importance cruciale pour mener des négociations visant à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants. Bien que nous accueillions avec intérêt l'avis selon lequel nous devrions traiter les points de l'ordre du jour de manière équitable et, si possible, de manière simultanée, nous tenons à souligner que les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour sont la priorité absolue de la Conférence. À ce titre, il importe plus particulièrement de faire référence aux conclusions du rapport final sur les travaux du groupe de travail informel établi en 2015, telles qu'elles figurent dans le document CD/2033, selon lesquelles la Conférence devrait continuer de s'attacher, en priorité, aux principaux points de l'ordre du jour et garder pour objectif premier la négociation d'instruments juridiquement contraignants. La Conférence ne devrait pas perdre de vue son objectif premier.

Monsieur le Président, bien que nous accueillions avec intérêt la proposition que vous avez présentée, nous tenons à formuler les observations suivantes : les alinéas du préambule ne tiennent pas compte de la priorité qui est d'adopter un programme de travail équilibré et complet ni de la responsabilité qui incombe au Président de présenter un programme de travail conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement intérieur. Nous devrions également être prudents quant au fait d'accorder la priorité à l'approche dite progressive, comme s'il s'agissait de la seule approche pertinente pour que la Conférence s'acquitte de son mandat de manière équilibrée et complète. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement préconisait de prendre des mesures simultanées ou parallèles ayant pour objectif final de conduire à un désarmement général et complet soumis à un contrôle international strict et efficace. Elle soulignait également qu'il fallait prendre de toute urgence des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au

désarmement nucléaire. Nous conseillons vivement l'ajout de ces éléments dans le préambule de la décision.

Monsieur le Président, nous nous réjouissons du fait que votre proposition ouvre la voie à la conduite de travaux de la Conférence de manière formelle avec la participation de la société civile. Nous enrichirons ainsi nos discussions et nous pourrions conserver la trace des progrès substantiels accomplis par la Conférence. Cela garantira également la continuité des travaux de la Conférence, s'il est décidé d'utiliser ces éléments pour aboutir à un programme de travail équilibré et complet.

Nous prenons également note de la référence à l'examen par la Conférence de mesures efficaces, qui incluent des instruments juridiques potentiels pour des négociations. Nous préconisons de l'affirmer avec plus de vigueur pour tenir compte du fait que la négociation d'instruments juridiques contraignants constitue l'objectif premier de la Conférence, comme convenu par le consensus établi dans le document CD/2033. Il serait également pertinent de discuter de ce qu'il adviendrait des organes subsidiaires établis en vertu de cette décision si la Conférence adoptait un programme de travail assorti d'un mandat de négociation.

Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier à nouveau pour vos efforts et à vous rappeler que nous sommes disposés à nous associer de manière constructive et interactive aux membres de la Conférence du désarmement afin de permettre à cette instance de reprendre un travail de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation égyptienne de sa déclaration et de ses propositions ainsi que de ses suggestions de modification. Je donne maintenant la parole à la délégation iranienne.

**M. Heidari** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme les autres délégations, nous vous remercions des efforts acharnés que vous avez déployés pour produire un résultat visant à nous assurer la conduite de travaux de fond au cours de la session de la Conférence du désarmement de cette année. Nous sommes toujours d'avis que la priorité de la Conférence et notamment de la première présidence est de présenter un programme de travail conformément au Règlement intérieur. Nous avons déjà envoyé à notre capitale ce projet de décision au format précisé dans votre déclaration, mais nous n'avons pas reçu d'observations détaillées s'y rapportant en raison des jours fériés. D'autres délégations ont déjà modifié certaines parties du projet de décision, notamment en raison de la présence de points forts et de points faibles. Il manque un élément très important puisqu'il ne contient aucune référence à un programme de travail. Comme vous l'avez indiqué, il doit s'agir d'une proposition des six Présidents. Ce n'est donc peut-être pas une bonne procédure pour aller de l'avant. Par exemple, même l'année dernière au cours des discussions sur la voie à suivre, le groupe de travail sur la voie à suivre était considéré comme un projet pilote et chaque Président était chargé d'assurer le suivi de la question du programme de travail. L'une des difficultés de ce projet de décision est liée au fait que d'autres Présidents pourraient considérer que la Conférence travaille sur des questions de fond en raison de ce projet de décision et qu'il n'est pas nécessaire de donner suite à l'élément central du Règlement intérieur, à savoir le programme de travail.

Le groupe de travail sur la voie à suivre était considéré comme provisoire, puisque le Président aurait pu proposer un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Comme les autres délégations, je ne vous fais part que d'observations préliminaires, car notre délégation attend que notre capitale examine le projet de décision. Comme d'autres délégations l'ont fait remarquer, le préambule de la décision contient un nouveau texte que je n'ai pas pu trouver ailleurs. À titre d'exemple, dans le deuxième alinéa du préambule, vous faites observer que la Conférence fournit aux États qui en sont membres une plateforme leur permettant de se livrer à des négociations, sur la base de la règle du consensus, dans le but de renforcer la sécurité. C'est parfait, mais vous avez ainsi précisé le type de sécurité dont chaque État pourrait disposer au niveau requis le plus faible en matière d'armements et de forces militaires. Nous nous intéressons ici au désarmement, qui garantirait la sécurité internationale, et il n'est donc peut-être pas nécessaire de donner de précision à ce sujet.

J'hésite à formuler des observations supplémentaires sur les autres paragraphes, mais de nouvelles discussions sont nécessaires pour améliorer encore davantage ce projet de décision. Cela dit, Monsieur le Président, je recommanderais pour conclure de ne pas adopter de manière hâtive ce projet de décision et de laisser les délégations poursuivre leur examen, en écoutant attentivement toutes les observations s'y rapportant qui sont formulées aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation iranienne de sa déclaration et de ses suggestions. Je peux lui garantir que nous serons prudents en essayant d'adopter ce projet de décision. Il nous reste une semaine complète. Permettez-moi à présent de donner la parole à la délégation russe.

**M. Davydov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation russe, je tiens tout d'abord à vous exprimer, à vous et à vos collègues de la Mission permanente de Sri Lanka, ma gratitude pour les efforts intenses et continus que vous avez déployés pour remettre sur pied la Conférence du désarmement.

À cet égard, les idées exposées dans votre projet semblent utiles et opportunes, en donnant aux participants de la Conférence toutes les possibilités de déterminer leur position concernant les meilleurs moyens d'aller de l'avant. Il est important que vous ayez défini le mandat des organes subsidiaires de la Conférence sur la base de son ordre du jour, à savoir le document de consensus publié sous la cote CD/2116, et non pas sur les questions centrales qui sont clairement problématiques.

Bien sûr, pour nous, comme pour d'autres délégations, l'adoption rapide du programme de travail de la Conférence constitue une priorité centrale. Les propositions russes à ce sujet sont bien connues et nous n'insisterons pas sur celles-ci. La délégation russe adopte une approche constructive et est prête à soutenir votre projet, si un consensus émerge.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation russe et je donne à présent la parole à la délégation chinoise.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je crois comprendre que votre projet de décision sur lequel nous nous penchons actuellement a fait l'objet de vastes discussions de toutes les parties, mais je suis assez surpris de constater que les délégations soient si nombreuses à proposer aujourd'hui autant de modifications, alors que j'estime qu'elles auraient pu le faire beaucoup plus tôt. J'ai l'impression qu'elles ne soutiennent pas particulièrement vos efforts. Certaines d'entre elles veulent faire traîner les choses de manière excessive, ce qui ralentit les discussions en cours. Comme votre mandat en tant que Président est déjà presque terminé et que le Nouvel An chinois a lieu jeudi prochain, nous souhaitons que toutes les parties proposant de réviser le projet de décision fassent preuve de retenue. Si les modifications vous intéressent, notre délégation peut en proposer un grand nombre, y compris dans le préambule. Par exemple, dans l'alinéa commençant par « Cognizant of the complex nature of the issues under its purview, the wide range of perspectives thereon, including on the levels of maturity of their consideration » (Consciente de la complexité des questions qui relèvent de sa compétence, de la grande diversité des points de vue à leur sujet, y compris en ce qui concerne le degré de maturité de leur examen), nous souhaiterions que la dernière partie « including on the levels of maturity of their consideration » (y compris en ce qui concerne le degré de maturité de leur examen) soit entièrement supprimée. Ce n'est qu'un exemple et non pas une véritable proposition en l'état. Je tiens simplement à ce que chaque délégation montre plus de respect à l'égard des efforts du Président et de notre Nouvel An chinois dont la date approche. Je vous remercie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation chinoise de sa déclaration et je prends note des suggestions qui ont été formulées. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens aussi à vous remercier à nouveau pour les efforts considérables que vous avez déployés pour faire avancer ce projet de décision, qui, selon moi, tient compte d'au moins un grand nombre des observations exprimées depuis le début de la session de 2018 de la Conférence

du désarmement. Si nous nous entendons à ce sujet, cela représenterait un progrès notable en ce qui a trait aux travaux accomplis ces vingt dernières années par la Conférence du désarmement.

Dans le cas contraire, nous serions à nouveau privés de toute entente, de structure et de voie à suivre pour mener des travaux de fond et conclure un accord. Par conséquent, s'il peut s'agir d'un pas en avant, nous devrions le franchir. Vous avez fait preuve d'une très grande ouverture, mené des consultations assez approfondies et clairement essayé de tenir compte des propositions qui vous ont été soumises par les nombreux et divers participants dans cette salle. Je suis ravi de constater que la plupart des réactions à l'égard du projet de décision sont positives et, une fois de plus, je voudrais réaffirmer que ma délégation soutient sans réserve ce mode d'action et le projet de texte.

Cela dit, des suggestions ont été formulées et ma délégation pourrait accepter certaines propositions, mais voudrait éviter une nouvelle série de négociations. Nous préférons poursuivre le même mode d'action et vous laissez choisir l'approche que vous jugez équilibrée pour tenir compte des différentes observations qui ont été exprimées au cours de la séance d'aujourd'hui. En réalité, une partie des nombreuses modifications ne sont pas compatibles les unes avec les autres. Certaines pourraient éventuellement déséquilibrer le texte et nous faire reculer et non pas avancer. Cependant, comme vous avez organisé ces consultations avec diligence et que vous connaissez les différentes positions des pays à l'égard du texte, je propose qu'il reste entre vos mains jusqu'à la fin de votre présidence pour que vous puissiez déterminer les modifications qui vous paraissent acceptables, sans nuire à la perspective de conclusion d'un accord sur un projet de texte tel que celui que vous avez proposé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et je prends note de sa suggestion. Je donne maintenant la parole à la délégation marocaine.

**M. Boutadghart** (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction de la Conférence du désarmement. Je suis ravi que Sri Lanka, qui est membre du Groupe des 21, préside nos travaux et que la Conférence soit présidée par un ambassadeur possédant une longue expérience, des compétences diplomatiques et la souplesse requise pour mener à bien cette tâche délicate. Je tiens également à faire part de notre soutien sans faille à l'égard de vos efforts et à vous féliciter pour la transparence et l'ouverture avec lesquelles vous avez mené les travaux ainsi que pour les efforts entrepris pour établir un consensus propice à l'émergence d'un programme de travail complet et équilibré.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc accueille favorablement le projet de décision présenté par la présidence, qui montre sa détermination à remettre la Conférence sur les rails et à la faire avancer. La teneur et la dimension temporelle de ce projet sont fondamentales, car il s'agit du fruit de semaines d'intenses consultations et discussions formelles aussi bien qu'informelles qui tient compte de la limite à ne pas dépasser pour offrir une perspective équilibrée au regard des priorités et des contraintes de chacune des parties. La proposition est présentée alors que la présidence sri-lankaise de la Conférence du désarmement touche à sa fin, ce qui montre que du temps supplémentaire est nécessaire pour achever ces travaux importants et complexes. La proposition indienne visant à prolonger le mandat de quatre à huit semaines est ainsi entièrement valable et crédible. Cependant, l'objectif de revitalisation de la Conférence du désarmement et de rétablissement de son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde requiert un examen complet des procédures opérationnelles de la Conférence dans l'optique de préserver et de maintenir le principe de prise de décisions à l'unanimité, qui garantit les droits de tous les membres. Il pourrait être envisagé sérieusement dans un premier temps d'élargir la composition de la Conférence du désarmement et de nommer un coordonnateur spécial pour assumer ce rôle, étant donné que cet élargissement contribuerait à revitaliser la plateforme de négociation en faisant émerger de nouvelles idées et en renforçant la transparence et la démocratie.

Monsieur le Président, l'approche participative qui a été adoptée par la présidence actuelle pour traiter avec les États membres et avec les futures présidences et les discussions constructives et objectives qui ont eu lieu semblent indiquer que nous réalisons un travail progressif et cumulé qui associera, espérons-le, tous les États membres et les personnes ayant pour mandat de présider ces travaux, notamment dans les semaines et les mois à venir. Les discussions ont fait émerger de nouvelles idées et des propositions constructives qui, associées à l'approche adoptée au cours de la présidence sri-lankaise de la Conférence du désarmement et à la proposition de création de cinq organes subsidiaires, peuvent servir à explorer de manière progressive et plus approfondie les aspects fondamentaux et essentiels de l'ordre du jour adopté lors de la première réunion de la présente session. Les propositions peuvent être acceptables et constructives pour conclure un accord sur un programme de travail complet et équilibré capable de répondre aux aspirations de tous les États membres, conformément au Règlement intérieur, et de revitaliser la Conférence du désarmement en tant qu'unique plateforme multilatérale de négociation sur le désarmement.

Je tiens à réaffirmer, en guise de conclusion, que le Maroc est prêt à soutenir toute solution de compromis, à la fois en ce qui concerne cette proposition et un programme de travail, un objectif qui reste, à notre avis, absolument prioritaire. Le Maroc est disposé à coopérer et reste ouvert aux propositions émises par les différentes délégations ces dernières semaines.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation du Maroc de sa déclaration et j'invite à présent l'Ambassadeur des Pays-Bas à prendre la parole.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué la semaine dernière, ma délégation vous remercie beaucoup pour tous les efforts que vous avez déployés pour nous faire aller de l'avant. Vous avez participé à des consultations intenses et de nombreuses délégations ont fait des suggestions constructives et précieuses inspirées de vos précédentes réflexions. Ma délégation était et est prête à participer, si nécessaire, à des consultations avec le Président.

La décision que vous avez distribuée aujourd'hui tient compte des différents éléments qui ont été évoqués. Elle pourrait nous faire avancer, en tenant compte des positions divergentes. Ma délégation estime que ce n'est peut-être pas la meilleure solution, mais qu'il s'agirait de l'approche la plus réaliste vu la complexité de la situation actuelle. Elle est équilibrée et réaliste et sera porteuse d'avancées. Nous pouvons accepter la proposition contenue dans le projet de décision qui vise à créer des organes subsidiaires pour discuter des différents points de l'ordre du jour. Je recommanderais de nous engager résolument dans cette voie, en nous appuyant sur les discussions constructives de l'année dernière du groupe de travail sur la voie à suivre. Concentrons nos efforts sur le fond et évitons de trop nous pencher sur le processus et les aspects techniques. Cette décision solide représente un premier pas en ce sens et il est encourageant de constater que votre proposition ait reçu autant de soutien aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'elle mérite véritablement d'être couronnée de succès.

J'estime, comme le Brésil, que nous devrions laisser le Président tenir compte des différentes propositions et suggestions qui sont formulées. Toutefois, si nous estimons tous qu'il s'agit d'une approche équilibrée, nous devrions aussi faire preuve d'une certaine retenue et éviter de faire trop de propositions et de suggestions de modifications du texte, car ces modifications risquent de déséquilibrer le reste. J'invite instamment chacun d'entre nous à faire preuve de retenue pour donner à ce texte une véritable chance et au moins nous permettre d'aller plus loin. Il nous reste, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, toute une semaine devant nous. Soyons donc productifs et essayons de trouver une solution cette semaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas et je donne à présent la parole à l'Ambassadrice de France.

**M<sup>me</sup> Guitton** (France) : Monsieur le Président, je souhaite me joindre à tous ceux qui, avant moi, ont fait l'éloge de vos efforts inlassables pour consulter et progresser vers une proposition qui puisse recueillir le consensus. Le texte que vous avez déposé aujourd'hui présente, du point de vue de la délégation française, plusieurs mérites

importants : premièrement, celui de nous permettre de renouer avec des discussions de fond que nous aurions, dès l'année dernière, souhaité pouvoir prolonger avec les débuts du Groupe de travail sur les perspectives d'avenir ; deuxièmement, celui, ainsi que je l'ai souligné précédemment, d'instaurer une continuité dans nos travaux de fond et nos discussions qui est indispensable pour parvenir à davantage de progrès ; enfin, une réelle inclusivité et une ouverture en permettant la mobilisation d'experts aux côtés des États membres de la Conférence.

Il est vrai que nous pourrions rechercher certaines améliorations à ce projet de décision, et l'ajustement au plus près du Règlement intérieur, tel que proposé par le Royaume-Uni, fait sens. Mais il s'agit aussi et avant tout de préserver les chances de consensus sur une proposition qui doit simplement permettre à la Conférence du désarmement de faire son travail et d'alimenter les discussions techniques indispensables pour, le moment venu, aboutir à un programme de travail. Pour l'ensemble de ces raisons, je souhaite apporter le soutien de la délégation française au projet de décision dont vous nous avez saisis, et vous remercie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de France de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

**M. Herraíz España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Alors que nous avons déjà eu l'occasion de vous remercier la semaine dernière pour vos efforts, nous vous remercions à nouveau aujourd'hui en voyant ce projet de texte, qui constitue, selon nous, une solution constructive, raisonnable et réaliste. Il nous permettra en effet, au cours de cette session, d'engager des discussions de fond qui pourraient nous conduire à établir un programme de travail potentiel.

Je tiens simplement à rappeler que la véritable vocation de la Conférence du désarmement doit être la négociation de traités : il s'agit de sa mission, de sa vocation et du mandat qui lui a été confié. Par conséquent, s'agissant de la mise en œuvre de ce projet de décision, j'estime que nous devrions viser avant tout, non pas à faire en sorte que les discussions techniques débouchent cette année sur un programme de travail, puisque ce processus serait fort probablement très compliqué et nous conduirait à en conclure à notre échec, mais plutôt à orienter toutes les discussions techniques vers l'établissement méticuleux d'un terrain d'entente qui pourrait véritablement garantir la réalisation de notre objectif premier, à savoir un programme de travail assorti d'un mandat de négociation.

En ce qui concerne les modifications qui ont été présentées dans cette salle aujourd'hui, comme l'Ambassadeur des Pays-Bas l'a justement précisé, nous avons encore toute la semaine pour avancer sur ce point. De plus, j'estime qu'en s'habituant à proposer, négocier et décider des modifications, cette Conférence s'entraînera à bon escient et acquerra des connaissances sur ce que signifie négocier et parvenir à un consensus, ce que nous pouvons à mon avis faire cette semaine, conformément à notre vocation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Espagne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Suède.

**M<sup>me</sup> Bard** (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier des efforts que vous avez déployés pour que la Conférence du désarmement reprenne ses travaux. Nous estimons, comme cela a été maintes fois répété aujourd'hui, que le projet de décision que vous avez distribué constitue une base solide pour la poursuite de nos travaux. Je le dis en sachant que je serai la semaine prochaine à la place du Président. Je serais très heureuse de poursuivre le travail que vous avez engagé. La Suède approuve d'une manière générale ce projet de décision et est en mesure de le soutenir.

En tant que prochain État ayant pour rôle de présider la Conférence, nous sommes tout particulièrement à l'écoute. Nous prenons note des arguments et des suggestions des délégations et nous mettrons tout en œuvre afin de poursuivre les efforts en direction de la pérennisation des résultats obtenus au cours de votre présidence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Suède de sa déclaration et de ses garanties, et je donne maintenant la parole à la délégation allemande.

**M. Pilz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient aussi à vous remercier de vos efforts acharnés en faveur de l'avancée de nos travaux à la Conférence du désarmement.

L'écoute attentive des déclarations qui ont été formulées ici conforte ma conviction selon laquelle le projet de proposition que vous avez présenté est en effet le plus petit dénominateur commun de cette Conférence et représente une voie à suivre qui est viable. Il contient des éléments essentiels qui distinguent nos travaux de ceux des sessions précédentes, à savoir la continuité, l'orientation, la flexibilité et les progrès sur les aspects techniques de fond. En engageant des discussions de fond sur ces éléments, je pense que nous nous rapprocherons de notre objectif final, qui est de mener des négociations sur les principaux points de l'ordre du jour, mais que nous préserverons aussi l'intégrité de cette auguste instance. De plus, nous contribuerons de manière positive au renforcement de la confiance et de la coopération à l'échelle internationale. J'estime que nous avons une chance de progresser en direction de la reprise des travaux de la Conférence. Saisissons-la et adoptons la décision qui est sur la table.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation allemande. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

**M. Gill** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à mes autres collègues en vous remerciant pour votre esprit d'initiative. Vous nous avez fait réfléchir, discuter et travailler. Merci d'avoir distribué un projet de décision pour que nous l'examinions. Vous avez habilement tenu compte des différentes propositions relatives aux points de convergence et, à mon avis, vous n'avez pas déterminé le plus petit dénominateur commun. En réalité, vous avez essayé d'aller le plus loin possible dans chaque direction possible, ce qui explique le grand nombre d'observations de fond qui ont été formulées aujourd'hui dans la continuité de notre débat de la dernière séance plénière.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur le fond à ce qui a été déclaré aujourd'hui avec autant d'éloquence par mes autres collègues, notamment ceux de l'Argentine, de l'Australie et de la Suisse. J'apprécie la façon dont notre collègue suisse a abordé le débat relatif à la définition du programme de travail, des aspects qui relèvent de notre pouvoir de décision et des éléments dont nous ne tenons pas compte. Compte tenu de la nature de cette instance, j'estime que nous ne devrions pas examiner ce dont nous ne tenons pas compte, car cela ne sort jamais de cette salle.

S'agissant des suggestions qui ont été formulées, je m'associe à notre collègue des Pays-Bas et aux autres intervenants qui ont préconisé la prudence, en affirmant que nous devrions éviter d'apporter à tout prix des rectifications aux différentes parties du texte au-delà des modifications absolument essentielles. Nous pourrions, par exemple, examiner la suggestion de notre collègue turque ainsi que celle formulée par le Royaume-Uni et soutenue par d'autres membres, afin de clarifier la nature formelle ou informelle des organes subsidiaires. Nous pourrions aussi envisager de raccourcir le troisième alinéa du préambule au lieu de le supprimer. Il est toujours difficile de citer le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et j'estime que nos collègues américains ont fait une précision importante : nous devons envisager quelque chose de réalisable dans le cadre des travaux que nous menons à la Conférence.

Pour terminer, nous avons constaté que vous voulez avancer à un rythme qui permette à tout le monde dans cette salle de prendre part aux travaux et d'obtenir les instructions de sa capitale respective. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous lors des derniers jours de la présidence sri-lankaise afin d'obtenir un résultat que vos successeurs pourront exploiter, qui peut ajouter de la valeur à ce qui a été accompli ces dernières années et qui nous permette, en cette année très difficile, de souligner l'importance de la Conférence sur le désarmement et des travaux de fond qu'elle est capable de mener.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration et de ses suggestions. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon.

**M. Takamizawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement d'avoir fourni des efforts acharnés et d'avoir examiné les différents points de vue des États membres concernant le projet de décision que vous avez présenté. Cependant, cet examen ne devrait pas être clos avant les séances plénières, car des avis supplémentaires et de nouveaux avis y sont exprimés. Je respecte la prudence dont vous faites preuve dans le choix des avis exprimés au sein de la Conférence du désarmement. Lors de la prochaine session, je tiens véritablement à ce que l'objectif de votre projet de décision soit d'organiser des discussions de fond et d'éviter de répéter les expériences du passé. Il faut aller de l'avant et, si nous parvenons à un consensus, nommer ensuite dès que possible un coordonnateur et établir un calendrier concret d'activités. De plus, pour produire des résultats qui ont de la valeur ajoutée, il faut définir des points de discussion concrets et un questionnaire ou un document de réflexion sous une forme ou une autre qui pourrait faire l'objet de discussions sur chacun des points de l'ordre du jour et être communiqué aussitôt que possible.

J'estime que c'est ce type de résultat qui devrait ressortir de nos travaux, mais compte tenu des différentes propositions et modifications, je vous invite instamment, comme l'ont fait mes collègues, à faire preuve de prudence en votre qualité de Président en ce qui concerne votre nouvelle proposition, en tenant essentiellement compte des avis précédemment exprimés lors de vos consultations privées ou de nos consultations régionales et des déclarations exprimées dans cette salle ici et qui pourraient suivre ce soir ou demain matin. Dans le fond, je respecte votre prudence en tant que Président et j'espère également que des progrès seront accomplis cette semaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Lettonie qui s'exprime au nom du groupe informel d'États observateurs.

**M. Karklins** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette haute fonction de la Conférence du désarmement et de vous faire part de mon admiration sur la façon dont vous menez nos activités.

Je prends la parole non pas au nom du groupe informel d'États observateurs, mais en tant que coordonnateur. Je vous remercie pour les efforts que vous avez déployés pour faire avancer les activités de fond de la Conférence. Les États observateurs suivent attentivement le débat, étant donné que les résultats auront une incidence non seulement pour les États membres de la Conférence du désarmement, mais aussi pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de ce qui précède et conformément au Règlement intérieur de la Conférence, nous espérons que tous les États observateurs qui ont été autorisés à suivre la session de 2018 de la Conférence pourront aussi suivre les travaux formels et informels des organes subsidiaires qui seront créés, sous réserve que les États membres de la Conférence parviennent à établir un consensus sur votre projet de décision.

En tant que coordonnateur du groupe informel d'États observateurs, Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant d'intégrer cette notion dans l'alinéa b) du paragraphe 1 ou, au minimum, de le clarifier tout particulièrement au moment de l'adoption de votre proposition de projet de décision, conformément à l'article 35 du Règlement intérieur. Permettez-moi de conclure en remerciant l'estimé Ambassadeur du Maroc d'avoir suggéré la nomination d'un coordonnateur en charge de l'élargissement. Toutes les délégations observatrices ont dû être ravies d'entendre cette suggestion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Lettonie de sa déclaration au nom du groupe informel d'États observateurs et je prends note de sa demande. Aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole à ce stade. Des suggestions très intéressantes ont été exprimées. Je remercie tout d'abord toutes les délégations des observations formulées au Président. Comme je l'ai toujours dit, ne me remerciez pas seulement moi et mon équipe ; remerciez aussi les nombreux autres intervenants qui ont continué, au cours de la période considérée, d'œuvrer en ce sens, ceux qui ont présenté des propositions et tous ceux qui ont amélioré ces propositions dans le cadre des consultations.

Conformément aux demandes exprimées, je vais essayer de rassembler ces propositions dans une version révisée. Je procéderai de la sorte, comme je l'ai fait pendant tout ce temps, en consultant les délégations qui ont exprimé certains de ces points de vue. Lorsque nous nous retrouverons demain après-midi, espérons que nous aurons sous nos yeux une version améliorée, révisée et modifiée qui inclura ce que je pourrais appeler les points essentiels qui auront été formulés. Je rejoins l'avis qui a été exprimé selon lequel il ne s'agit pas seulement d'une question de temps, car nous risquons de nuire à l'équilibre très subtil de ce texte en essayant de le modifier de façon excessive. Cependant, nous essaierons de déterminer les véritables obstacles et de les surmonter pour parvenir au consensus le plus large possible et faire en sorte que toutes les délégations dans cette salle soient satisfaites. Je suis convaincu que les réunions de groupes régionaux qui se tiendront demain nous offriront la possibilité de pousser ces réflexions un peu plus loin. Je me réjouis de vous voir demain après-midi pour poursuivre notre discussion et je clos, après cette remarque, les débats d'aujourd'hui. La séance est levée.

*La séance est levée à 16 h 55.*